



résiliation pour l' achat d' un canapé

Par **sylvaine 03**, le **07/02/2010** à **13:08**

Bonjour,

nous avons signé il y a moins de 7 jours pour l' achat d' un canapé ;
le vendeur , informé que cet achat se ferait sans crédit a insisté pour nous faire une "offre
exceptionnelle "mais en refusant de nous accorder un délai de reflexion .impossible de
maintenir son offre si nous quitions le magasin,nous avons parlementé un moment ,sans
succès. Bref,devant son insistance nous avons accepté et versé un acompte.achat regretté
aussitot (apres une observation de de la concurrence le prix est très élevé).

après vérification du code de la concurrence il semblerait que la clause de résiliation ne
puisse etre appliquée dans ce cas.le confirmez vous???

merci pour votre aide.